



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
ARRÊTÉ N°

**20251321**

Direction  
départementale des territoires

**ARRÊTÉ N°**

**portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral modifié n°20241045 du 17 juin 2024 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau aux niveaux de la vigilance, de l'alerte, de l'alerte renforcée et de la crise sur le département du Puy-de-Dôme**

Le préfet du Puy-de-Dôme,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code de l'environnement et notamment Livre II Titre 1<sup>er</sup>, articles L. 211-1, L. 211-3, R. 216-9, R. 211-66, R. 211-67 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2212-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, Livre III, Titre II, chapitre 1<sup>er</sup> et section 1 ;

**Vu** le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

**Vu** le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

**Vu** l'arrêté du 10 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions C1, C20 et C21 ;

**Vu** l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions 7E-1, 7E-2, 7E-3 et 7E-4 ;

**Vu** l'arrêté d'orientation n°24.115 du 29 août 2024 pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le bassin Loire-Bretagne ;

**Vu** l'arrêté d'orientation bassin du 24 mars 2023 relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne ;

**Vu** l'arrêté cadre inter-préfectoral du 30 juillet 2024 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau sur le sous-bassin Dordogne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral cadre sécheresse du préfet du Puy-de-Dôme n°20241045, en date du 17 juin 2024, modifié par l'arrêté préfectoral n°20251053 du 30 juin 2025, planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage dans le département du Puy-de-Dôme ;

**Vu** l'arrêté du préfet du Cantal n°2025-1353 du 7 août 2025 portant limitation provisoire des usages de l'eau dans le département du Cantal, et plaçant, notamment, le bassin de la Rhue (Dordogne amont) en crise ;

**Vu** l'arrêté du préfet de l'Allier n°1731/2025 du 11 août 2025 portant limitation provisoire des usages de l'eau dans le département de l'Allier et plaçant, notamment, le bassin de l'Andelot en alerte renforcée ;

**Vu** l'arrêté du préfet de la Haute-Loire n°DDT-SEF-2025-502 du 14 août 2025 portant sur les niveaux de sécheresse et les restrictions de l'usage de l'eau dans le département de la Haute-Loire et plaçant, notamment, le bassin versant de l'Alagnon en crise ;

**Vu** l'arrêté du préfet de la Loire n°DT-25-0513 du 12 août 2025 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département de la Loire, et plaçant, notamment, la zone Forez, Mare, Ance, Bonson en alerte renforcée ;

**Considérant** que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique, la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection des eaux contre les pollutions, la restauration de la qualité des eaux, la valorisation prioritaire de l'eau pour la résilience alimentaire des populations, la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau et le rétablissement de la continuité écologique ;

**Considérant** que les prévisions météorologiques pour le département du Puy-de-Dôme pour les prochains jours n'indiquent pas de perspectives de précipitations d'ampleur suffisante pour permettre une amélioration sensible de la situation ;

**Considérant** que les débits moyens journaliers du Cher à Chambonchard, la Dore à Dorat, la Dore à Ambert, l'Eau-Mère à Parentignat, le sioulet à Miremont, la Rhue à Condat, l'Andelot à Loriges et l'Alagnon à Lempdes-sur-Alagnon sont régulièrement inférieurs au débit seuil de crise ;

**Considérant** que les débits moyens journaliers du Bédât à Saint-Laure et de l'Ance à Sauvessanges sont régulièrement inférieurs au débit seuil d'alerte renforcée ;

**Considérant** que le préfet de la Loire, préfet coordonnateur, a placé, par arrêté du 12 août 2025, le bassin versant de l'Ance en alerte renforcée ;

**Considérant** que le préfet de la Haute-Loire, préfet coordonnateur, a placé, par arrêté du 14 août 2025, le bassin versant de l'Alagnon en crise ;

**Considérant** la nécessaire coordination interdépartementale afin de garantir la cohérence amont aval ;

**Considérant** que la préfète du bassin Loire-Bretagne a demandé aux préfets de département, le 6 août 2025, de placer l'axe Allier sur sa totalité en alerte ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 211-3 II 1°) du code de l'environnement, le préfet peut prendre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau, pour faire face à un risque de pénurie et de sécheresse ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

## ARRÊTE

### **Article 1 : Abrogation de l'arrêté précédent**

L'arrêté n°20251308 du 12 août 2025 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°20241045 du 17 juin 2024 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau aux niveaux de la vigilance, de l'alerte, de l'alerte renforcée et de la crise sur le département du Puy-de-Dôme, est abrogé à partir du lendemain de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs (RAA) du Puy-de-Dôme.

### **Article 2 : Cadre général d'application des mesures de restriction**

En application de l'arrêté cadre sécheresse n°20241045 du 17 juin 2024, modifié, des mesures de restriction peuvent s'appliquer aux prélèvements en eau réalisés dans le milieu naturel superficiel, dans les nappes souterraines et à ceux issus des réseaux d'adduction d'eau potable et à leurs usages afférents, en lien avec le franchissement des seuils de gravité.

L'annexe 1 précise les mesures de restriction des usages de l'eau par seuil de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée et de crise.

Le niveau de restriction applicable à chaque commune est précisé dans le tableau de l'annexe n°2 du présent arrêté.

Certains usages font l'objet d'exemption aux mesures de restriction générales applicables pour chaque seuil. Elles sont détaillées dans l'arrêté cadre sécheresse départemental n° 20241045 du 17 juin 2024, modifié, consultable sur :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques-energie/Eau/Secheresse/Gestion-secheresse>

### **Article 3 : Mesures applicables sur les usages à partir des eaux superficielles**

#### **Au niveau crise :**

- maintien des mesures de restriction :
  - sur la zone hydrographique n° 6 – Allier rive droite
  - sur la zone hydrographique n° 7 – Dore aval
  - sur la zone hydrographique n° 8 – Dore amont
  - sur la zone hydrographique n° 11 – Sioule amont
  - sur la zone hydrographique n° 12 – Cher amont
  - sur la zone hydrographique n° 13 – Dordogne amont
- mise en œuvre des mesures de restriction :
  - sur la zone hydrographique n° 14 – Alagnon

#### **Au niveau alerte renforcée :**

- maintien des mesures de restriction :
  - sur la zone hydrographique n° 4 – Allier rive gauche moyen (Bédât)
  - sur la zone hydrographique n° 2 – Allier aval (Andelot)
- mise en œuvre des mesures de restriction :
  - sur la zone hydrographique n° 9 – Ance

#### **Au niveau alerte :**

- maintien des mesures de restriction :
- sur la zone n° 1 - Axe Allier

#### **Au niveau vigilance :**

- sur les autres zones hydrographiques, le **niveau de la vigilance est maintenu**. Ce niveau n'entraîne pas de restriction des usages de l'eau, mais l'ensemble des usagers concernés est tenu de continuer à modérer sa consommation en eau afin de préserver durablement cette ressource précieuse.

La carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les différents niveaux de restriction par zones hydrographiques est présentée en annexe n°3 du présent arrêté.

#### **Article 4: Mesures de restriction applicables sur les usages à partir des eaux souterraines et des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP)**

##### **Au niveau crise :**

- maintien des mesures de restriction :
- sur la zone de gestion eaux souterraines – AEP n° C - Socle Cher amont
- sur la zone de gestion eaux souterraines - AEP n° B– Socle Combrailles
- sur la zone de gestion eaux souterraines – AEP n° D – Socle Dore aval
- sur la zone de gestion eaux souterraines - AEP n° E – Socle Dore amont

##### **Au niveau alerte renforcée :**

- mise en œuvre des mesures de restriction :
- sur la zone de gestion eaux souterraines – AEP n° F – Socle Forez

##### **Au niveau alerte :**

- maintien des mesures de restriction :
- sur la zone de gestion eaux souterraines – AEP n° A – Nappe Allier

##### **Au niveau vigilance**

- sur les autres zones de gestion eaux souterraines – AEP, le niveau de la vigilance est maintenu. Ce niveau n'entraîne pas de restriction des usages de l'eau, mais l'ensemble des usagers concernés est tenu de modérer sa consommation en eau afin de préserver durablement cette ressource précieuse.

La carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les différents niveaux de restriction par zones hydrographiques pour les prélèvements dans les eaux souterraines – AEP est présentée en annexe n°4 du présent arrêté.

#### **Article 5: Durée de mise en œuvre**

Ces mesures s'appliquent à partir du lendemain de la date de publication du présent arrêté au **recueil des actes administratifs (RAA) du Puy-de-Dôme et jusqu'au 31 octobre 2025**. Les mesures seront actualisées et/ou levées en tant que de besoin, par arrêté préfectoral, en fonction des résultats du suivi de l'évolution de la ressource en eau au niveau des stations et des ouvrages de référence et de l'évolution globale de la situation.

#### **Article 6: Mesures de police**

Des poursuites pénales pourront être engagées contre tout contrevenant au présent arrêté, en application des articles L. 173-1 à L. 173-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 216-9 du code de l'environnement, est puni de l'amende prévue pour

les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par les arrêtés mentionnés aux articles R. 211-66 à R. 211-69 du code de l'environnement.

Indépendamment des poursuites pénales, des sanctions administratives pourront être engagées en application des articles L. 171-6 à L. 171-12 du code de l'environnement.

### **Article 7 : Droit des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### **Article 8 : Recours**

En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, gracieux ou hiérarchique.

Le défaut de réponse de l'administration au recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois après sa réception fait naître une décision implicite de rejet. L'intéressé dispose alors, pour former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née la décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Dans ce même délai de deux mois, le présent arrêté peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex.

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie postale, par dépôt direct de la requête à l'accueil de la juridiction ou par l'application «telerecours citoyen», disponible sur le site internet suivant: <https://citoyens.telerecours.fr/> . Cette dernière modalité de saisine est obligatoire pour les avocats et les communes de plus de 3500 habitants.

### **Article 9 : Publication et affichage**

En application de l'article R. 211-70 du code de l'environnement, le présent arrêté :

- est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, disponible sur le site internet de la préfecture ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)), pendant toute la période de restriction ;
- est adressé aux maires de chaque commune concernée pour affichage en mairie, dès réception, à titre informatif.

### **Article 10 : Exécution**

- le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;
- les sous-préfètes d'arrondissements ;
- le directeur départemental des territoires ;
- la directrice départementale de la protection des populations, par intérim ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- la directrice de l'agence régionale de santé ;
- le directeur des services d'incendie et de secours ;
- le commandant du groupement de gendarmerie ;
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ;
- les maires ;

- les présidents de Clermont Auvergne Métropole, de la communauté d'agglomération du pays d'Issoire et de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;
- les présidents des syndicats d'eau ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**19 AOUT 2025**

Le préfet,



Joël MATHURIN

Annexes jointes :

Annexe n°1 : Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise (Annexe 4 de l'arrêté cadre sécheresse du 17 juin 2024, modifié)

Annexe n°2 : Niveaux de restriction par commune selon le zonage (eaux superficielles, eaux souterraines et eau potable)

Annexe n°3 : Carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les niveaux de restriction pour les eaux superficielles

Annexe n°4 : Carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les niveaux de restriction pour les eaux souterraines et pour l'eau potable

## Annexes de l'arrêté

### Annexe n° 1 : Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise (Annexe 4 de l'arrêté cadre sécheresse du 17 juin 2024, modifié)

Légende :

ESU : Eaux superficielles ; AEP : Adduction d'eau potable ; ESO : Eaux souterraines ;

A : Activité agricole, horticulture et piscicole ; E : Entreprise, industrie, artisanat, commerce et BTP ; C : Collectivité et services publics ; P : Particulier ;

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise													
Origine de l'eau	Usages	Milieu naturel		AEP	Seuils			Usagers					
		ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P	
<b>Irrigation agricole</b>													
Irrigation prairies, grandes cultures, cultures de plein champ (hors tour d'eau)		X				Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction	X			
Irrigation horticulture, jeunes plants, vergers, plantes médicinales ou aromatiques, donnant lieu à une irrigation économe (au goutte-à-goutte, pied à pied, ...)		X		X		Prévention auprès des agriculteurs	Sans interdiction	Sans interdiction	Interdiction de 8 h à 20 h, Consommation journalière de 5 m <sup>3</sup> maximum sur demande justifiée	X			
Irrigation horticulture, jeunes plants, vergers, plantes médicinales ou aromatiques		X		X		Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction	X			
Irrigation maraîchage donnant lieu à une irrigation économe (au goutte-à-goutte, pied à pied, ...)		X		X		Prévention auprès des agriculteurs	Sans interdiction	Sans interdiction	Interdiction de 8 h à 20 h, et réduite au strict minimum	X			

**Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise**

Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils			Usagers						
	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P		
<b>Usages</b>													
Irrigation maraîchage	X	X	X	Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction de 8 h à 20 h, et réduite au strict minimum	X					
Irrigation à partir de retenues d'eau autorisées remplies hors période d'étiage		X			Sans interdiction			X					
<b>Arrosage</b>													
Arrosage de jeunes plants ligneux, chantiers paysagistes	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction sauf plantations de moins d'un an où interdit de 10 h à 18 h	Interdiction sauf plantations de moins d'un an où interdit de 8 h à 20 h	Interdiction	X	X	X			
Arrosage de plantes et de fleurs des jardinerias, des fleuristes, des pépiniéristes, ...	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction de 8 h à 20 h Consommation de 5 m <sup>3</sup> maximum sur demande justifiée.	X	X	X			
Arrosage des espaces verts, pelouses, jardins d'agrément, publics ou privés, des massifs de fleurs, jardinières	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction		X	X	X			
Arrosage des îlots de fraîcheur validés par l'administration	X	X	X	Sensibilisation des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Selon modalités validées par l'administration								X

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise																			
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils			Usagers												
	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P								
Arrosage des aires de jeu, des terrains de sports	X	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h	Interdiction totale, sauf pour terrains de sport d'enjeu national ou international : interdiction de 8 h à 20 h et limité à 2 nuits par semaine (affichage sur le site des dates choisies) sauf en cas de pénurie d'eau potable alors interdiction totale	X											
Arrosage des jardins potagers et des vergers vivriers	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h	Interdiction de 8 h à 20 h		X	X										
Arrosage des pistes équestres	X	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10 h à 18 h et diminution de la consommation hebdomadaire de 25 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction de 8 h à 20 h et diminution de la consommation hebdomadaire de 50 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction	X	X										
Arrosage des terrains de golf	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 8 h à 20 h, et diminution de la consommation d'eau hebdomadaire	Réduction des volumes de 60 % et interdiction d'arroser les fairways 7j/7	Interdiction	X	X										

**Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise**

Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils			Usagers							
	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P			
Usages					de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement								
Arrosage des départs et des green de golf	X	X	X		Interdiction de 8 h à 20 h, et diminution de la consommation d'eau hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Réduction des volumes d'eau moins 60 %  Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Interdiction en cas de pénurie d'eau potable. Arrosage limité au strict nécessaire entre 8 h à 20 h et ne pourra représenter plus de 30% des volumes habituels Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement		X	X				X
<b>Lavage et nettoyage</b>														
Lavage des véhicules des particuliers, hors des installations professionnelles	X	X	X		Interdiction				X	X				X
Lavage des véhicules dans des installations professionnelles de lavage <sup>1</sup>	X	X	X		Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Autorisé sur les pistes équipées de haute-pression ou équipées de système de recyclage (minimum de 70 % d'eau recyclée <sup>2</sup> ) ou portique strictement restreint au programme ECO. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur.	Interdiction sauf avec système de recyclage de l'eau (min. de 70 % d'eau recyclée <sup>2</sup> ) ou si impératif sanitaire sur rdv avec	X	X					X

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise																			
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils			Usagers												
	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P								
Nettoyage de bâtiments, hangars, locaux de stockage, (en dehors de la nécessité de salubrité publique et pour raisons sanitaires)	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction							X	X	X	X				
Nettoyage de façades et de toits	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction, sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle dans la limite de 3 m <sup>3</sup> par chantier, après accord de l'administration	Interdiction, sauf impératif sanitaire ou sécuritaire (réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle dans la limite de 3 m <sup>3</sup> par chantier)						X	X	X	X				
Nettoyage de terrasses, de cours, de petits ouvrages (caveaux, portails, ...)	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction							X	X	X	X				
Nettoyage des voies publiques, parkings, arrosage des pistes de carrière d'extraction de matériaux, hors situation d'urgence justifiée, notamment par un souci de salubrité publique	X	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction							X	X	X	X				

**Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise**

Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils			Usagers			
	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C
<b>Loisirs et agréments</b>										
Piscines à usage unifamilial, de plus de 1 m <sup>3</sup>	X	X	X	Sensibilisation du grand public aux règles de bon usage d'économie d'eau	Remplissage interdit sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	Interdiction				X
Piscines publiques ou privées à usage collectif y compris parcs aquatiques	X	X	X	Sensibilisation du grand public et des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Pas de restriction  Renouvellement réglementaire autorisé - Remplissage interdit sauf pour impératifs sanitaires ou techniques	Renouvellement réglementaire autorisé - Remplissage interdit sauf si partiel et sanitaire à l'exception des spas et pataugeoires dont la vidange totale est pluriannuelle (réglementaire) pour des impératifs sanitaires		X	X	
Remplissage des piscines dans les espaces de ventes, des salons et des foires			X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction		X	X	
Fontaines alimentées par le réseau d'eau potable en circuit ouvert			X	Sensibilisation du grand public, des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction		X	X	X

Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise																					
Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils			Usagers														
	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P										
Usages																					
Jeux d'eau et brumisateurs			X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau			Interdiction						X	X							
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau			Uniquement pour la salubrité et sécurité			Soumis à autorisation des services de l'Etat			X	X							
<b>Activités en lien avec les animaux</b>																					
Alimentation de bassins pour l'agrément des animaux, dont le manque d'eau est susceptible de présenter des risques	X	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau			Interdiction de 10 h à 18 h			Interdiction de 8 h à 20 h			X	X							X
<b>Autres usages</b>																					
Manœuvre des bouches/bornes incendie sauf pour la défense contre les incendies, les exercices de sécurité indispensables et le remplissage de réserves pour la lutte contre les incendies			X	Interdiction									X	X						X	
Remplissage et vidange de plans d'eau, étangs	X			Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau			Interdiction, Sauf pour les usages commerciaux et problèmes sanitaires sous autorisation du service de police de l'eau concerné						X	X							X

**Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise**

Origine de l'eau	Milieu naturel		AEP	Seuils			Usagers					
	ESU	ESO		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	P	
Usages industriels de l'eau hors ICPE	X	X	X	Sensibilisation des industriels aux règles de bon usage d'économie d'eau. Message de sensibilisation du personnel	Réduction des prélèvements nets de 25 %	Réduction des prélèvements nets de 50 %	Interdiction		X			
Activités industrielles et agricoles classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	X	X	X	Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Réduction des prélèvements nets de 25 %	Réduction des prélèvements nets de 50 %	Interdiction	X	X			
					Les éléments mentionnés à l'annexe N°8 sont tenus à la disposition de l'inspection <sup>4</sup>	Transmission hebdomadaire <sup>3</sup>						
ICPE disposant d'un plan d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE) ou d'un plan de sobriété hydrique (PSH)	X	X	X	Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Application des dispositions prévues dans les plans d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE) et dans les plans de sobriété hydrique (PSH).		Interdiction	X	X			
					Les éléments mentionnés à l'annexe N°8 sont tenus à la disposition de l'inspection <sup>4</sup>	Transmission hebdomadaire <sup>3</sup>						
Les établissements industriels, commerciaux, artisanaux disposant d'un plan de sobriété hydrique (PSH)	X	X	X	Les gérants sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Application des dispositions prévues dans les plans de sobriété hydrique (PSH)				X			

1 Ces mesures concernent notamment les stations de lavage, les unités de lavage des garages et stations-service, et les stations de lavage des entreprises professionnelles (de transport, BTP, etc...).

2 Liste des stations de lavage équipées de systèmes de recyclage (taux supérieur à 70%) à fournir à la DDT pour validation

3 Voir article 7.2 du présent arrêté - 4 Voir article 8.3 du présent arrêté

**Annexe n°2 : Niveaux de restriction par commune selon le zonage (eaux superficielles, eaux souterraines, eau potable)**

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63001	AIGUEPERSE	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63002	AIX-LA-FAYETTE	6 - Allier rive droite	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63003	AMBERT	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63005	ANTOINGT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63006	ANZAT-LE-LUGUET	14 - Alagnon	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63007	APCHAT	14 - Alagnon	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63008	ARCONSAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63009	ARDES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63010	ARLANC	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63011	ARS-LES-FAVETS	12 - Cher amont	CRISE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63012	ARTONNE	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63013	AUBIAT	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63014	AUBIERE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63015	AUBUSSON-D'AUVERGNE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63016	AUGEROLLES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63017	AUGNAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63160	AULHAT-FLAT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63019	AULNAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63020	AURIERES	11 - Sioule amont	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63021	AUTHEZAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63022	AUZAT-LA-COMBELLE	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63023	AUZELLES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63024	AVEZE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63025	AYAT-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63026	AYDAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63027	BAFFIE	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63028	BAGNOLS	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63029	BANSAT	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63030	BAS-ET-LEZAT	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63031	BEAULIEU	14 - Alagnon	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63032	BEAUMONT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63033	BEAUMONT-LES-RANDAN	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63034	BEAUREGARD-L'EVEQUE	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63035	BEAUREGARD-VENDON	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63036	BERGONNE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63037	BERTIGNAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63039	BEURIERES	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63040	BILLOM	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63041	BIOLLET	11 - Sioule amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63042	BLANZAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63043	BLOT-L'EGLISE	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63044	BONGHEAT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63045	BORT-L'ETANG	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63046	BOUDES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63048	BOURG-LASTIC	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63049	BOUZEL	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63050	BRASSAC-LES-MINES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63051	BRENAT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63053	BRIFFONS	13 - Dordogne amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63055	BROMONT-LAMOTHE	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63056	BROUSSE	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63058	BULHON	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63059	BUSSEOL	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63060	BUSSIÈRES	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63061	BUSSIÈRES-ET-PRUNS	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63062	BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63063	CEBAZAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63065	CEILLOUX	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63066	CELLES-SUR-DUROLLE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63070	CEYRAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63071	CEYSSAT	11 - Sioule amont	CRISE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63072	CHABRELOCHE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63073	CHADELEUF	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63074	CHALUS	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63075	CHAMALIERES	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63244	CHAMBARON-SUR-MORGE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63076	CHAMBON-SUR-DOLORE	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63077	CHAMBON-SUR-LAC	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63079	CHAMPAGNAT-LE-JEUNE	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63080	CHAMPEIX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63081	CHAMPETIERES	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63082	CHAMPS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63083	CHANAT-LA-MOUTEYRE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63084	CHANONAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63085	CHAPDES-BEAUFORT	11 - Sioule amont	CRISE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63089	CHAPPES	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63090	CHAPTUZAT	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63091	CHARBONNIER-LES-MINES	14 - Alagnon	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63092	CHARBONNIERE S-LES-VARENNES	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63093	CHARBONNIERE S-LES-VIEILLES	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63094	CHARENSAT	11 - Sioule amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63095	CHARNAT	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63096	CHAS	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63097	CHASSAGNE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63098	CHASTREIX	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63101	CHATEAU-SUR-CHER	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63099	CHATEAUGAY	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63100	CHATEAUNEUF-LES-BAINS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63102	CHATELDON	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63103	CHATELGUYON	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63105	CHAUMONT-LE-BOURG	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63106	CHAURIAT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63107	CHAVAROUX	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63109	LES DEUX RIVES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63110	CISTERNES-LA-FORET	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63111	CLEMENSAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63112	CLERLANDE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63113	CLERMONT-FERRAND	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63114	COLLANGES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63115	COMBRAILLES	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63116	COMBRONDE	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63117	COMPAINS	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63118	CONDAT-EN-COMBRAILLE	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63119	CONDAT-LES-MONTBOISSIER	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63120	CORENT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63121	COUDES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63122	COURGOUL	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63123	COURNOLS	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63124	COURNON-D'AUVERGNE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63125	COURPIERE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63128	CREVANT-LAVEINE	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63129	CROS	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63131	CULHAT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63132	CUNLHAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63135	DAVAYAT	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63136	DOMAIZE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63137	DORANGES	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63138	DORAT	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63139	DORE-L'EGLISE	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63140	DURMIGNAT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63141	DURTOL	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63142	ECHANDELYS	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63143	EFFIAT	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63144	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63145	EGLISENEUVE-DES-LIARDS	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63146	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63147	EGLISOLLES	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63148	ENNEZAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63149	ENTRAIGUES	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63150	ENVAL	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63151	ESCOUTOUX	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63152	ESPINASSE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63153	ESPINCHAL	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63154	ESPIRAT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63155	ESTANDEUIL	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63156	ESTEIL	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63157	FAYET-LE-CHATEAU	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63158	FAYET-RONAYE	6 - Allier rive droite	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63159	FERNOEL	13 - Dordogne amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63162	FOURNOLS	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63163	GELLES	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63164	GERZAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63165	GIAT	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63166	GIGNAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63167	GIMEAUX	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63168	GLAINE-MONTAIGUT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63171	GOUTTIERES	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63172	GRANDEYROLLES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63173	GRANDRIF	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63174	GRANDVAL	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63175	HERMENT	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63176	HEUME-L'EGLISE	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63177	ISSERTEAUX	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63178	ISSOIRE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63179	JOB	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63181	JOSERAND	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63180	JOZE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63182	JUMEAUX	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63047	LA BOURBOULE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63064	LA CELLE	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63067	LA CELLETTE	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63086	LA CHAPELLE-AGNON	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63087	LA CHAPELLE-MARCOUSSE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63088	LA CHAPELLE-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63104	LA CHAULME	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63130	LA CROUZILLE	12 - Cher amont	CRISE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63161	LA FORIE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63169	LA GODIVELLE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63170	LA GOUTELLE	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63231	LA MONNERIE-LE-MONTEL	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63298	LA RENAUDIE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63302	LA ROCHE-BLANCHE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63306	LA ROCHE-NOIRE	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63413	LA SAUVETAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63192	LA TOUR-D'AUVERGNE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63183	LABESSETTE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63184	LACHAUX	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63185	LAMONTGIE	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63186	LANDOGNE	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63187	LAPEYROUSE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63188	LAPS	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63189	LAQUEUILLE	11 - Sioule amont	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63190	LARODDE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63191	LASTIC	13 - Dordogne amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63052	LE BREUIL-SUR-COUZE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63054	LE BROU	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63057	LE BRUGERON	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63069	LE CENDRE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63108	LE CHEIX-SUR-MORGE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63126	LE CREST	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63230	LE MONESTIER	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63293	LE QUARTIER	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63448	LE VERNET-CHAMEANE	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63449	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63193	LEMPDES	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63194	LEMPY	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63004	LES ANCIZES-COMPS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63213	LES MARTRES-D'ARTIERE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63214	LES MARTRES-DE-VEYRE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63287	LES PRADEAUX	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63195	LEZOUX	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63196	LIMONS	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63197	LISSEUIL	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63198	LOUBEYRAT	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63199	LUDESSE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63200	LUSSAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63201	LUZILLAT	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63202	MADRIAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63203	MALAUZAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63204	MALINTRAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63205	MANGLIEU	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63206	MANZAT	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63207	MARAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63208	MARCILLAT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63209	MAREUGHEOL	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63210	MARINGUES	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63211	MARSAC-EN-LIVRADOIS	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63212	MARSAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63215	MARTRES-SUR-MORGE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63216	MAUZUN	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63218	MAYRES	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63219	MAZAYE	11 - Sioule amont	CRISE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63220	MAZOIRES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63221	MEDEYROLLES	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63222	MEILHAUD	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63223	MENAT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63224	MENETROL	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63225	MESSEIX	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63227	MIREFLEURS	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63228	MIREMONT	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63229	MOISSAT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63232	MONS	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63236	MONT-DORE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63233	MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	12 - Cher amont	CRISE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63234	MONTAIGUT-LE-BLANC	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63235	MONTCEL	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63237	MONTEL-DE-GELAT	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63238	MONTFERMY	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63239	MONTMORIN	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63240	MONTPENSIER	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63241	MONTPEYROUX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63242	MORIAT	14 - Alagnon	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63243	MOUREUILLE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63245	MOZAC	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63226	MUR-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63246	MURAT-LE-QUAIRE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63247	MUROL	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63248	NEBOUZAT	11 - Sioule amont	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63249	NERONDE-SUR-DORE	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63250	NESCHERS	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63251	NEUF- EGLISE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63252	NEUVILLE	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63253	NOALHAT	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63254	NOHANENT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63255	NONETTE-ORSONNETTE	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63256	NOVACELLES	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63257	OLBY	11 - Sioule amont	CRISE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63258	OLLIERGUES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63259	OLLOIX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63260	OLMET	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63261	ORBEIL	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63262	ORCET	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63263	ORCINES	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63264	ORCIVAL	11 - Sioule amont	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63265	ORLEAT	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63267	PALLADUC	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63268	PARDINES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63269	PARENT	6 - Allier rive droite	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63270	PARENTIGNAT	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63271	PASLIERES	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63272	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63273	PERIGNAT-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63274	PERPEZAT	11 - Sioule amont	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63275	PERRIER	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63276	PESCHADOIRES	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63277	PESLIERES	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63278	PESSAT-VILLENEUVE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63279	PICHERANDE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63280	PIGNOLS	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63281	PIONSAT	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63282	PLAUZAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63284	PONT-DU-CHATEAU	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63283	PONTAUMUR	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63285	PONTGIBAUD	11 - Sioule amont	CRISE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63286	POUZOL	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63288	PROMPSAT	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63289	PRONDINES	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63290	PULVERIERES	11 - Sioule amont	CRISE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63291	PUY-GUILLAUME	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63292	PUY-SAINT-GULMIER	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63294	QUEUILLE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63295	RANDAN	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63296	RAVEL	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63297	REIGNAT	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63299	RENTIERES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63300	RIOM	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63301	RIS	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63303	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63304	ROCHE-D'AGOUX	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63305	ROCHEFORT-MONTAGNE	11 - Sioule amont	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63307	ROMAGNAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63308	ROYAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63309	SAILLANT	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63311	SAINT-AGOULIN	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63312	SAINT-ALYRE-D'ARLANC	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63314	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63315	SAINT-AMANT-TALLENDE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63317	SAINT-ANDRE-LE-COQ	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63318	SAINT-ANGEL	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63319	SAINT-ANTHEME	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63320	SAINT-AVIT	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63321	SAINT-BABEL	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63322	SAINT-BEAUZIRE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63323	SAINT-BONNET-LE-BOURG	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63324	SAINT-BONNET-LE-CHASTEL	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63325	SAINT-BONNET-LES-ALLIER	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63326	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	11 - Sioule amont	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63327	SAINT-BONNET-PRES-RIOM	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63332	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63331	SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63333	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63334	SAINT-DIER-D'Auvergne	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63335	SAINT-DIERY	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63336	SAINT-DONAT	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63337	SAINT-ELOY-LA-GLACIERE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63338	SAINT-ELOY-LES-MINES	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63339	SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63340	SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63341	SAINT-FERREOL-DES-COTES	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63342	SAINT-FLORET	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63343	SAINT-FLOUR-L'ETANG	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63344	SAINT-GAL-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63345	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63346	SAINT-GENES-CHAMPESPE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63347	SAINT-GENES-DU-RETZ	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63348	SAINT-GENES-LA-TOURETTE	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63349	SAINT-GEORGES-DE-MONS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63350	SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63353	SAINT-GERMAIN-L'HERM	6 - Allier rive droite	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63352	SAINT-GERMAIN-LEMBRON	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63351	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63354	SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63355	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63356	SAINT-GERVAZY	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63357	SAINT-HERENT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63360	SAINT-HILAIRE	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63358	SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63359	SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63362	SAINT-IGNAT	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63363	SAINT-JACQUES-D'AMBUR	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63364	SAINT-JEAN-D'HEURS	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63365	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63366	SAINT-JEAN-EN-VAL	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63367	SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63368	SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63369	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63370	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63371	SAINT-JUST	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63372	SAINT-LAURE	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63373	SAINT-MAIGNER	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63376	SAINT-MARTIN-D'OLLIERES	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63374	SAINT-MARTIN-DES-OLMES	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63375	SAINT-MARTIN-DES-PLAINS	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63378	SAINT-MAURICE	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63377	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63379	SAINT-MYON	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63380	SAINT-NECTAIRE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63381	SAINT-OURS	11 - Sioule amont	CRISE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63382	SAINT-PARDOUX	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63383	SAINT-PIERRE-COLAMINE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63384	SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63385	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63386	SAINT-PIERRE-ROCHE	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63387	SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63388	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63389	SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63390	SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63391	SAINT-REMY-DE-BLOT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63392	SAINT-REMY-DE-CHARGNAT	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63393	SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63394	SAINT-ROMAIN	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63395	SAINT-SANDOUX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63396	SAINT-SATURNIN	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63397	SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63398	SAINT-SAUVEUR-LA-SAGNE	8 - Dore amont	CRISE	E - Socle Dore amont	CRISE
63399	SAINT-SULPICE	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63400	SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63401	SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63402	SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63403	SAINT-VINCENT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63404	SAINT-YVOINE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63310	SAINTE-AGATHE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63328	SAINTE-CATHERINE	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63329	SAINTE-CHRISTINE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63405	SALLEDES	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE

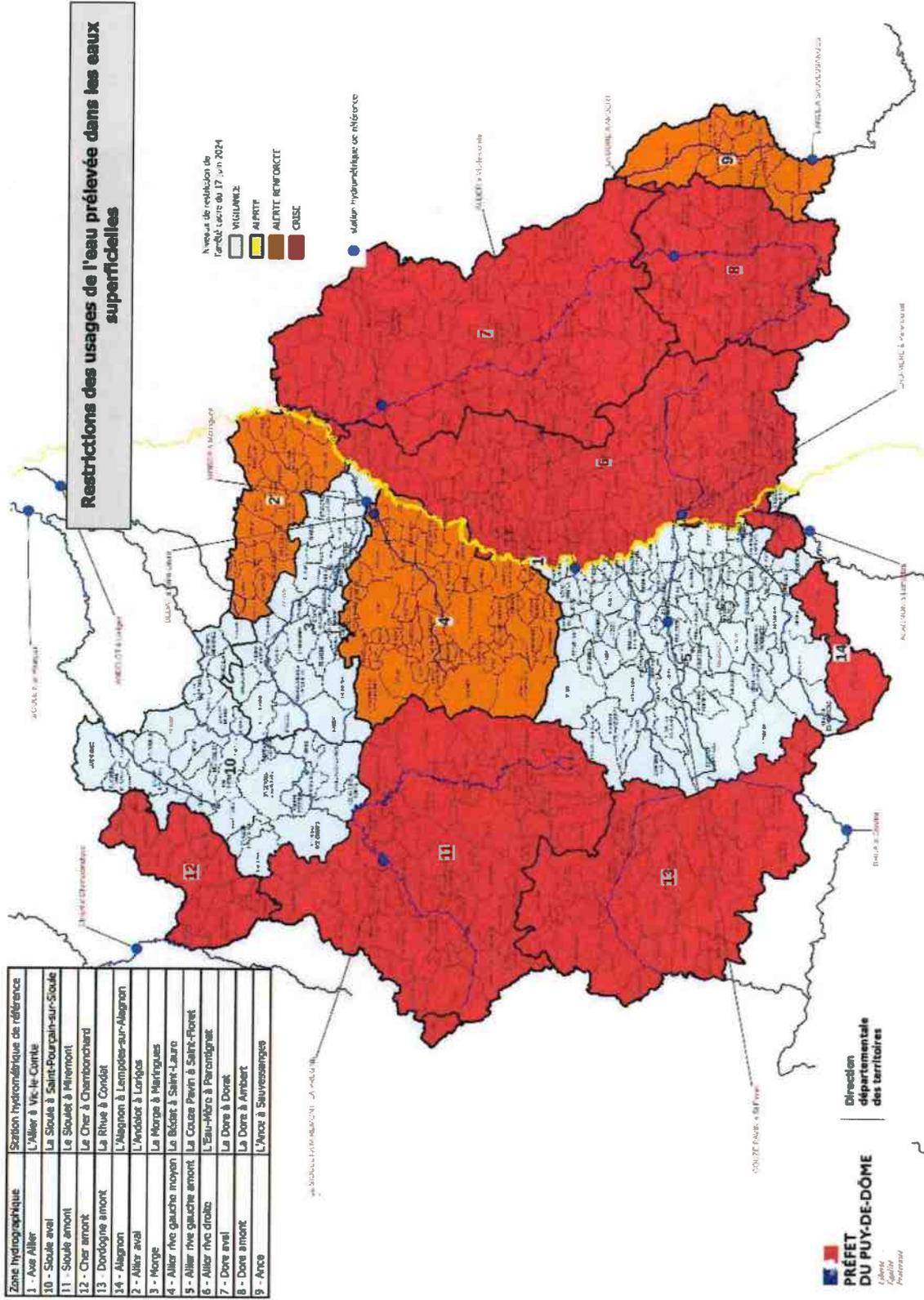
Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63406	SARDON	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63407	SAULZET-LE-FROID	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63408	SAURET-BESSERVE	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63409	SAURIER	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63410	SAUVAGNAT	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63411	SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63412	SAUVESSANGES	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63414	SAUVIAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63415	SAUXILLANGES	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63416	SAVENNES	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63417	SAYAT	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63418	SERMENTIZON	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63419	SERVANT	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63420	SEYCHALLES	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63421	SINGLES	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63422	SOLIGNAT	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63423	SUGERES	6 - Allier rive droite	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63424	SURAT	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63425	TALLENDE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63426	TAUVES	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63427	TEILHEDE	3 - Morge	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63428	TEILHET	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63429	TERNANT-LES-EAUX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63430	THIERS	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63431	THIOLIERES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63432	THURET	3 - Morge	VIGILANCE	A - Nappe Allier	ALERTE
63433	TORTEBESSE	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63434	TOURS-SUR-MEYMONT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63435	TOURZEL-RONZIERES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63436	TRALAIGUES	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63437	TREMOUILLE-SAINT-LOUP	13 - Dordogne amont	CRISE	J - Volcanique Dordogne amont	VIGILANCE
63438	TREZIOUX	7 - Dore aval	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63439	USSON	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63440	VALBELEIX	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63441	VALCIVIERES	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63442	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63443	VARENNES-SUR-MORGE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63444	VARENNES-SUR-USSON	6 - Allier rive droite	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63445	VASSEL	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63446	VENSAT	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63447	VERGHEAS	12 - Cher amont	CRISE	C - Socle Cher amont	CRISE
63450	VERNEUGHEOL	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63451	VERNINES	11 - Sioule amont	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63452	VERRIERES	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63453	VERTAIZON	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63454	VERTOLAYE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63455	VEYRE-MONTON	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63457	VIC-LE-COMTE	6 - Allier rive droite	CRISE	H - Volcanique Chaîne des Puys sud	VIGILANCE
63456	VICHEL	14 - Alagnon	CRISE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63458	VILLENEUVE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63459	VILLENEUVE-LES-CERFS	2 - Allier aval	ALERTE RENFORCEE	A - Nappe Allier	ALERTE
63460	VILLOSSANGES	11 - Sioule amont	CRISE	K - Volcanique Combrailles ouest	VIGILANCE
63461	VINZELLES	6 - Allier rive droite	CRISE	A - Nappe Allier	ALERTE
63462	VIRLET	12 - Cher amont	CRISE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63463	VISCOMTAT	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux superficielles	Zone eaux souterraines Alimentation en eau potable (AEP)	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée en eaux souterraines ou sur le réseau d'eau potable
63464	VITRAC	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63465	VIVEROLS	9 - Ance	ALERTE RENFORCEE	F - Socle Forez	ALERTE RENFORCEE
63466	VODABLE	5 - Allier rive gauche amont	VIGILANCE	M - Volcanique Cézallier	VIGILANCE
63467	VOINGT	11 - Sioule amont	CRISE	B - Socle Combrailles	CRISE
63468	VOLLORE-MONTAGNE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63469	VOLLORE-VILLE	7 - Dore aval	CRISE	D - Socle Dore aval	CRISE
63470	VOLVIC	4 - Allier rive gauche moyen	ALERTE RENFORCEE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE
63471	YOUX	10 - Sioule aval	VIGILANCE	L - Volcanique Combrailles nord	VIGILANCE
63472	YRONDE-ET-BURON	6 - Allier rive droite	CRISE	I - Volcanique Sancy	VIGILANCE
63473	YSSAC-LA-TOURETTE	3 - Morge	VIGILANCE	G - Volcanique Chaîne des Puys nord	VIGILANCE

## Annexe n°3 : Carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les niveaux de restriction pour les eaux superficielles



## Annexe n°4 : Carte du département du Puy-de-Dôme spécifiant les niveaux de restriction pour les eaux souterraines et pour l'eau potable

